

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



N° 07-2025-54

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 18 septembre 2025

Convocation du : 11 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, dix-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

INTERCOMMUNALITE : Projet de Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) - Avis

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, M. Harris GREISS, M. Philippe CASAMAYOR, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ, M. Laurent BRUNET.

Représentés :

M. Lionel CHEVROLAT donne procuration à Mme Cathy BARCELLINO

M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON

M. Jean-Marc CURTET donne procuration à Mme Annie MACIOCIA

M. Bertrand VERMOREL donne procuration à M. Sergio MANCINI

Mme Laurence ROUQUETTE donne procuration à Mme Sylvie CAILLET
Mme Elodie BRELOT donne procuration à M. Philippe MAILLEZ
Mme Valérie BERGER donne procuration à Mme Annick PANTEL
Mme Sophie GAGUIN donne procuration à Mme Caroline TERRIER

Absents : M. Franck LONGIN, Mme Anne-Sophie RAMPON

Secrétaire de séance :

Mme Annick PANTEL

Dans une perspective d'agir pour un développement équilibré, durable et responsable, la CCMP a fait le choix d'élaborer de manière volontariste et partagée un Plan de mobilité Simplifié (PdMS), dont l'objectif est de définir une stratégie globale de gestion des mobilités, adaptée aux enjeux de son territoire, et aux besoins de sa population, permettant le développement de solutions alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle sur son territoire, et d'offres de mobilité contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le PdMS est un document à caractère prospectif qui fixe un plan d'action coordonné et cohérent, et des orientations pour la période 2025/2035, touchant à l'aménagement des espaces publics, les connexions avec les territoires voisins, le développement de la multimodalité et l'accompagnement des habitants vers de nouvelles pratiques.

Le plan d'action résulte d'un important travail de concertation sur le territoire, qui a été mis en place durant tout le processus d'élaboration du plan, avec :

- Les élus (tenue de cinq comités de pilotage entre début 2024 et avril 2025 et d'un séminaire de travail des élus sur la stratégie),
- Les acteurs et usagers du territoire, dont le monde économique, associatif, éducatif (entretiens, enquêtes usagers, ateliers de co-construction avec les citoyens et associations, présentation et enquête auprès des entreprises, actions de médiation notamment).

Les partenaires institutionnels, territoires voisins et acteurs de la mobilité sur le ressort territorial, ont également été associés au travers d'une série d'entretiens et de la tenue de deux comités partenariaux :

Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de l'Ain, Direction Départementale des Territoires de l'Ain, Syndicat Mixte des Transport de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, Communauté de communes de la Dombes, Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, Sytral Mobilités, Métropole de Lyon, Scot Bugey Côtière Plaine de l'Ain, Grand Parc, Gares et connexions.

Le projet de PdMS, annexé à la présente délibération, se compose d'un diagnostic, de la définition des enjeux et orientations stratégiques retenus et d'un plan d'action comprenant 20 fiches action.

Orientation 1 « Repenser l'espace public pour des déplacements apaisés dans la proximité » (5 actions) :

- Action n°1 : Apaiser les voiries à proximité immédiate des écoles (rues aux écoles)
- Action n°2 : Travailler les plans de circulation pour conforter et sécuriser la marche dans toutes les communes (avec une attention particulière aux publics en situation de handicap ou à mobilité réduite)
- Action n°3 : Apaiser le trafic automobile dans les centres bourgs
- Action n°4 : Équiper les centralités et les lieux d'attractivité d'arceaux vélos et trottinettes
- Action n°5 : Jalonner les cheminements piétons et cyclables avec de la signalétique mentionnant les temps de parcours

Orientation 2. « Renforcer les connexions entre les communes et avec les voisins » (5 actions) :

- Action n°6 : Interconnecter les réseaux Colibri et TCL à Vaulx-en-Velin et poursuivre le développement de l'interconnexion à Rillieux
- Action n°7 : Aménager la continuité cyclable entre Lyon et l'Anneau bleu par le chemin de halage, en lien avec VNF, la Métropole, SNCF réseau.
- Action n°8 : Sécuriser la circulation des vélos sur la RD1084, en coordination avec le département et la 3CM, et en intégrant la contrainte Route à Grande Circulation (RGC)
- Action n°9 : Créer la continuité cyclable entre Tramoyes et les Échets par la D38
- Action n°10 : Aller vers le déploiement d'un réseau cyclable sur tout le territoire
- Action n°11 : Aller vers des interconnexions de réseaux de bus avec les voisins (plateau de la Dombes)

Orientation 3. « Développer des infrastructures pour la multimodalité et la mobilité partagée » (5 actions) :

- Action n°12 : Mettre en valeur un pôle d'échange à la porte 5 de l'A42 pour permettre l'intermodalité, en lien avec les modes routiers
- Action n°13 : Améliorer l'accessibilité des gares du territoire pour les modes actifs (marche à pied, vélo)
- Action n°14 : Porter et défendre la fiabilité et la fréquence des services ferroviaires, dans le cadre du projet SERM (Service Express Régional Métropolitain)
- Action n°15 : Créer des liens urbains nord-sud pour les mobilités dans les communes de Miribel, St-Maurice de Beynost, Beynost et Neyron
- Action n°16 : Développer un système d'autopartage dans les centres-bourgs et les gares

Orientation 4. « Accompagner les habitants de la CCMP vers de nouvelles pratiques de mobilité » (4 actions) :

- Action n°17 : Accompagner pour développer et sécuriser la pratique du vélo et de la trottinette. Communiquer sur l'offre disponible (guide des mobilités).
- Action n°18 : Mener des campagnes de communication sur le partage de l'espace public

- Action n°19 : Accompagner les publics fragiles dans leur mobilité
- Action n°20 : Identifier des relais de diffusion mobilité sur le territoire

Le projet de Plan de Mobilité Simplifié a été partagé lors du comité de pilotage du 23 avril 2025. Les grandes lignes de la démarche et le processus d'approbation ont été présentés en Bureau communautaire le 24 juin 2025.

La CCMP a arrêté le projet par délibération le 8 juillet 2025 et a lancé la procédure de consultation des partenaires et de participation publique. C'est dans ce cadre que la commune de Beynost est consultée pour avis.

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), et notamment sa section relative à la planification en matière de mobilité de personnes et de transport de marchandises ;

Vu l'article L1214-36-1 du Code des transports définissant les modalités d'élaboration du Plan de mobilité simplifié ;

Vu l'article L123-19-1 du Code de l'Environnement, définissant les conditions dans lesquelles le principe de participation du public est applicable aux décisions des autorités publiques ayant une incidence sur l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire D-20231114-116 en date du 14 novembre 2023 prescrivant l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié sur le territoire de la CCMP

Vu la délibération du Conseil Communautaire D-20250708-074 en date du 8 juillet 2025 portant arrêt du projet et lancement de la procédure de consultation des partenaires et de participation public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	25	
Pour	25	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, Mme Sophie GAGUIN, M. Harris GREISS, M. Philippe CASAMAYOR, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ, M. Laurent BRUNET
Contre		
Abstention		

NPPV		
------	--	--

DECIDE d'approuver le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la CCMP, tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



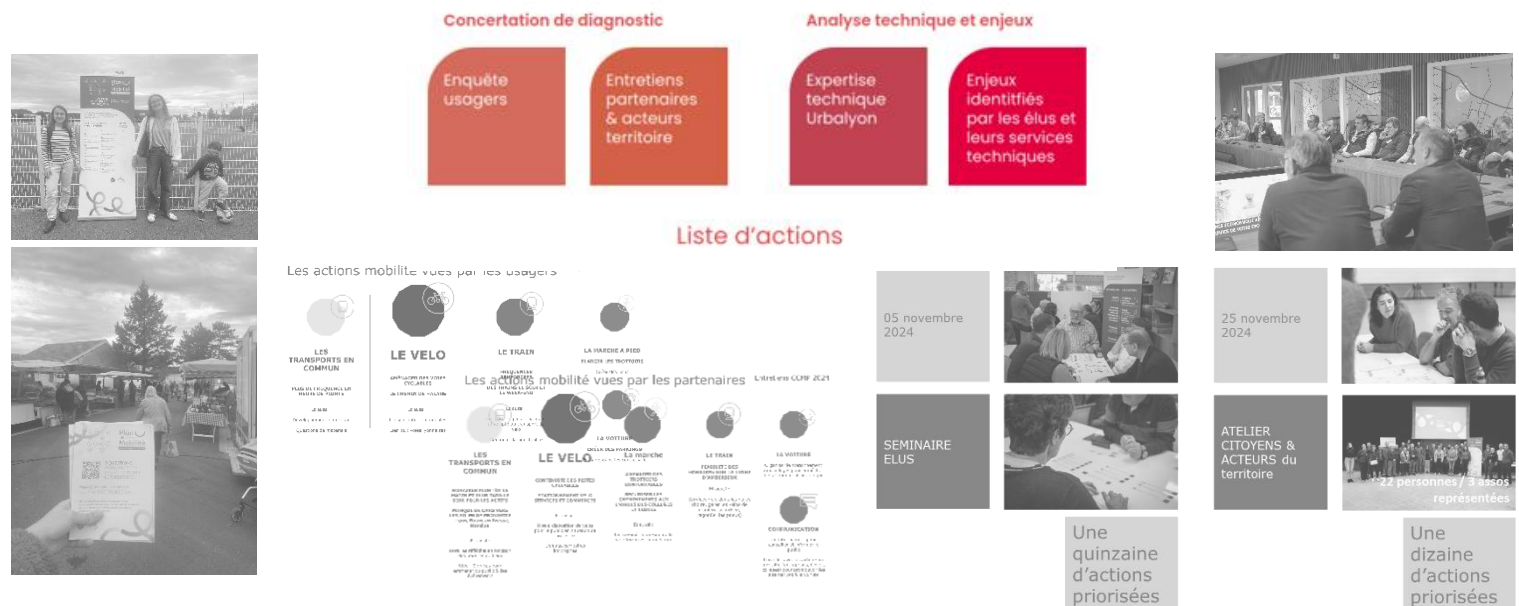
Terrier

Caroline TERRIER,
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :



La démarche a ainsi été construite en allers-retours entre analyse technique et temps de concertation. Partant des enjeux et objectifs identifiés au diagnostic, elle a permis de valider des orientations et un plan d'action priorisé.

Orientation 1



Repenser l'espace public pour des déplacements apaisés dans la

A1 : Apaiser les voiries à proximité immédiate des écoles (rues aux écoles)

A2 : Apaiser le trafic automobile dans les centres bourgs

A3 : Travailler les plans de circulation pour conforter et sécuriser la marche dans toutes les communes

A4 : Équiper les centralités et les lieux d'attractivité d'arceaux vélos et trottinettes

A5 : Jalonner les cheminements piétons et cyclables avec de la signalétique mentionnant les temps de parcours



Orientation 2



Renforcer les connexions entre les communes et

A6 : Interconnecter les réseaux Colibri et TCL à Vaulx-en-Velin et poursuivre le développement de l'interconnexion à Rillieux

A7 : Aménager la continuité cyclable entre Lyon et l'Anneau bleu par le chemin de halage, en lien avec VNF, la Métropole, SNCF réseau.

A8 : Sécuriser la circulation des vélos sur la RD1084, en coordination avec le département et la 3CM, et en intégrant la contrainte Route à Grande Circulation (RGC)

A9 : Créer la continuité cyclable entre Tramoyes et les Échets par la D38

A10 : Aller vers le déploiement d'un réseau cyclable sur tout le territoire

A11 : Aller vers des interconnexions de réseaux de bus avec les voisins (plateau de la Dombes)

Chaque action est détaillée



Orientation 3



Développer des infrastructures pour des mobilités

A12 : Mettre en valeur un pôle d'échange à la porte 5 de l'A42 pour permettre l'intermodalité

A13 : Améliorer l'accessibilité des gares du territoire pour les modes actifs

A14 : Porter et défendre la fiabilité et la fréquence des services ferroviaires, dans le cadre du projet SERM (Service Express Régional Métropolitain)

A15 : Créer des liens urbains nord-sud pour les mobilités dans les communes de Miribel, St-Maurice de Beynost, Beynost et Neyron

A16 : Développer un système d'autopartage dans les centres-bourgs et les gares

Orientation 4



Accompagner les habitants de la CCMP vers de nouvelles pratiques

A17 : Accompagner pour développer et sécuriser la pratique du vélo et de la trottinette. Communiquer sur l'offre disponible (guide des mobilités).

A18 : Mener des campagnes de communication sur le partage de la voirie et le rééquilibrage des usages de l'espace public

A19 : Accompagner les publics fragiles dans leur mobilité

A20 : Identifier des relais de diffusion mobilité sur le territoire

Le Plan de Mobilité Simplifié ainsi construit et finalisé a été présenté en conseil communautaire de la CCMP le 8 juillet 2025. Une délibération d'arrêt a été prise, lançant la phase de consultation des partenaires et du public.

A titre d'information, la phase de consultation/approbation se déroule en plusieurs étapes :

- Arrêt du plan : le 08/07/2025
- Consultation des partenaires pour avis : 3 mois
- Participation du public : 21 jours à l'issue de la consultation des partenaires
- Consultation du comité des partenaires : pendant la phase de Participation du public
- Synthèse et arbitrage des avis et remarques recueillis
- Approbation du plan : prévue le 16/12/2025